De la forêt
à votre cour

groupe LEBEL
Depuis 1956

Mémoire du Groupe Lebel (2004) Inc.

Déposé dans le cadre de la consultation publique sur la proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-St-Laurent

St-Pascal, Le 9 mai 2013

Introduction :

Toutes les discussions entourant la création d'aires protégées au Bas-St-Laurent mettent une fois de plus en évidence les difficultés qu'ont les acteurs régionaux à concilier « objectifs de conservation » et « réalités économiques ». Encore une fois, nous assistons à la confrontation de deux grandes solitudes, la méfiance et l'incompréhension contaminant trop souvent les tentatives de rapprochements. Les intérêts de l'un deviennent malheureusement les irritants de l'autre. Tous deux prétendent détenir la Vérité, l'un affirmant répondre à un désir du peuple clairement exprimé tandis que l'autre soutient que les principes qu'il défend sont fondamentaux et sans eux, notre société n'existerait pas. Sommes-nous donc condamnés à une confrontation éternelle? Est-il impossible de conjuguer ensemble économie et conservation? Le concept de développement durable ne prône-t-il pas l'équilibre de trois dimensions bien précises soit l'économie, l'environnement et le social? Manquerions-nous à ce point de sagesse et de vision?

1- Et la création de richesses dans tout cela? :

Qu'on le veuille ou non, les impératifs économiques sont des réalités incontournables et ne pas en tenir compte, à leur juste valeur, dans la réflexion sur l'établissement d'aires protégées au Bas-St-Laurent serait une grave erreur aux conséquences catastrophiques. Notre région a besoin d'emplois, nos communautés ont besoin de l'activité économique que l'aménagement forestier et la transformation du bois génèrent. Ne perdons pas de vu que plusieurs de nos villages sont considérées comme dévitalisées et que pour plusieurs, le secteur forestier est la principale source d'activité économique. Dans un contexte de compression budgétaire, alors que les programmes de soutien sont de moins en moins généreux, la création de richesse pour ces localités doit inévitablement passer par une autre voie. Le secteur forestier est actuellement celui le plus apte à remplir cette mission.

Selon les estimés fournis par le Ministère des Ressources Naturelles (MRN), le scénario présenté par la Conférence Régionale des Élus du Bas-St-Laurent (CRÉBSL) aura des impacts majeurs que personne ne peut ignorer. En terme de possibilité forestière, le MRN évalue que tout près de **41 000 m³ de bois seront perdus annuellement.** Ce volume de bois, que l'industrie régionale ne pourra plus transformer, aura un impact négatif direct sur l'économie locale se chiffrant à près de 10 millions de dollars par année. Si nous additionnons à ce chiffre l'impact économique indirect estimé, nous obtenons la somme

astronomique de **21 millions de dollars annuellement**!!! L'impact sur l'emploi est tout aussi stupéfiant. 91 emplois directs seront supprimés en plus des 128 emplois indirects pour un grand total de **220 emplois de perdus définitivement** pour notre région!!! De plus, il est important de souligner que ces estimés ne tiennent pas compte des travaux sylvicoles non-commerciaux qui se réalisent normalement après une opération de récolte. Nous savons tous qu'il y aura des impacts sur l'emploi et sur l'économie d'associés à la disparition ces opérations.

Finalement, il est important aussi de retenir que les emplois dont nous parlons existent aujourd'hui. Nous pouvons mettre des noms et des visages sur ces emplois. Nous sommes dans le concret, dans le réel.

Malgré tous les idéaux que nous voulons bien défendre en région, nous ne pouvons rester insensible à ces chiffres. Alors que nous applaudissons tous, et avec raison, la naissance d'une nouvelle entreprise et les 4 ou 5 emplois quelle créés, sommes-nous réellement prêts à en supprimer 220 sans éprouver des remords??? Alors que les gens sortent massivement dans les rues et manifestent bruyamment contre la réforme de l'aide sociale, la réforme de l'assurance-emploi ou la diminution des budgets dédiés à l'aménagement forestier, devrions-nous considérer avec désinvolture la perte de retombés économiques de l'ordre de 21 millions de dollars annuellement pour notre région??? À une époque où les gouvernements coupent dans les dépenses et dans les différents programmes de soutien (ex. les CRÉ du Québec), sommes-nous réellement disposés à nous priver des emplois et des dollars que génèrent l'exploitation et la transformation de cette **ressource naturelle renouvelable**???

Groupe Lebel (2004) Inc. reconnait la pertinence des principes qui sont à l'origine de la réflexion sur les aires protégées. Cependant, nous considérons que la mise en place de ces dernières **peut et doit** se faire en éliminant complètement tous les effets négatifs qu'elle engendrera sur les emplois, sur l'économie du Bas-St-Laurent ainsi que sur les entreprises oeuvrant sur le territoire. L'ensemble du secteur forestier n'a que trop souffert de la dernière crise et les coupures successives d'approvisionnement ont considérablement fragilisé la structure industrielle régionale. Durant la période 1990-2013, 55% des attributions toutes essences en forêt publique ont été perdus. Le fait d'ajouter de nouvelles contraintes aura pour effet de fragiliser et de déstabiliser d'avantage cette industrie qui peine à reprendre son souffle et à se restructurer.

Calculé sur deux factions de travail, notre entreprise **opère actuellement à 30% de sa capacité de transformation**. Ce chiffre est très étonnant puisque plusieurs experts considèrent que 50% à 60% est le seuil minimum. Afin de bien saisir la signification de cette information, il faut savoir que

les usines du Groupe Lebel (2004) Inc., au Bas-St-Laurent uniquement, peuvent transformer annuellement un volume de 1 300 000 m^3 de bois. Cette quantité est supérieure à la somme de la possibilité forestière résineuse de la forêt privée (759 000 m^3) et de la forêt publique (491 700 m^3) du Bas-St-Laurent. Il faut donc conclure que chaque mètre cube qui n'est pas dirigé vers la transformation primaire entraine une perte nette pour l'économie régionale qu'il sera difficile, voire même impossible de récupérer par d'autres moyens. Les approvisionnements en bois rond représentent un aspect fondamental et vital d'une industrie comme la nôtre. Ils servent à la définir et conditionnent sa capacité à être compétitive et à se développer.

Notre entreprise fait beaucoup plus que de la transformation primaire. La production de produits à valeur ajoutées est pour nous une réalité depuis plus de 30 ans. Trois sites sont actuellement en opération et un autre est en construction. Cependant il faut réaliser qu'à la base de tout produit du bois, il y a un arbre qui a été coupé. La deuxième et la troisième transformation ne peuvent exister sans une transformation primaire forte et en santé.

Le maintien de la certification FSC sur le territoire publique du Bas-St-Laurent est un enjeu important. Cependant, pour satisfaire aux normes, il n'est pas nécessaire d'aller aussi loin que ce qui est proposé par la CRÉBSL. L'obtention d'un consensus régional et rassembleur autour d'un projet beaucoup moins impactant pour l'emploi et l'économie régionale serait suffisant pour satisfaire aux exigences de la certification FSC.

2- Notre proposition :

Dans son mémoire présenté le 25 avril dernier à Rimouski, le Regroupement des Industriels forestiers détenteurs de droits d'approvisionnement en forêt publique au Bas-St-Laurent expose à la section 3, page 6 de son document une proposition des plus pertinente et à laquelle nous n'avons aucune difficulté à adhérer. Cependant, nous désirons vous présenter une autre proposition qui permettrait d'atteindre les objectifs de conservation tout en éliminant tous les impacts sur l'emploi et l'économie.

Voici les éléments composant cette proposition :

1. La région doit reconnaitre les territoires protégés existants actuellement en forêt publique et où il n'y a aucune récolte de bois d'autorisé (bandes riveraines le long des rivières à saumon, les refuges biologiques, les écosystèmes forestiers exceptionnels, l'habitat du

caribou forestier, les encadrements visuels, etc...). Ces territoires, où il n'y a pas de récolte de bois, représentent 16% de la forêt publique du Bas-St-Laurent (réf. documents du Forestier en chef).

2. Il faut limiter à 12% maximum le territoire public dédié à la création des aires protégées.
3. Il faut que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs enclenche immédiatement un processus d'approbation de territoire en forêt privée présentant le potentiel de devenir des aires protégées.
4. Après avoir additionné les superficies pertinentes énumérées au point 1, nous pourrions ensuite compléter avec quelques territoires d'intérêts prioritaires (2 ou 3 territoires) tel que proposé par la CRÉBSL.
5. Les augmentations de possibilité forestière en forêt publique devront être retournées à l'industrie sous forme de garantie d'approvisionnement afin de compenser pour les diminutions engendrées par l'implantation des aires protégées. Il faut mentionner qu'une garantie d'approvisionnement est souvent synonyme de sécurité et de stabilité pour le travailleur et l'entreprise.

Conclusion :

La création d'aires protégées doit-elle obligatoirement se faire dans la douleur et l'amertume? Est-il possible de concrétiser ce projet sans qu'il en résulte des pertes majeures pour notre région et pour ceux qui y habitent? Nous considérons que les objectifs de toutes les parties peuvent être atteints par la proposition que nous soumettons.

Dans un contexte ou l'État a de moins en moins les moyens de supporter financièrement les régions dans leur développement, la poursuite d'une certaine autonomie deviendra un objectif incontournable. Pour y arriver, il faudra procurer aux entrepreneurs du Bas-St-Laurent un environnement d'affaire propice à sa survie et à son développement. L'enjeu des aires protégées est essentiel pour l'industrie forestière régionale car il touche la délicate et stratégique question de ses approvisionnements. Sans des approvisionnements en qualité et quantité suffisante, cette industrie ne peut espérer être compétitive et poursuivre son développement. Il lui sera donc

extrêmement difficile de continuer d'assumer son rôle de générateur de richesses pour le bénéfice de la communauté Bas-Laurentienne.

Il est possible de concilier « besoins de conservations » avec « impératifs économiques ». Mythe ou réalité?

Merci de votre attention et soyez assuré de notre collaboration dans l'élaboration d'une proposition qui tiendra compte des préoccupations que nous venons de vous exposer.